



## **Investissement direct à l'étranger en 2024**

---

Konrad-Adenauer-Stiftung Algérie

[www.kas.de/algérien](http://www.kas.de/algérien)

## Sommaire

Éditorial .....	2
Nouvelle loi sur l'investissement en Algérie : Ce qu'il faut retenir ? .....	3
L'entretien .....	6
Investissements en Algérie : Les chiffres enthousiasmants de l'AAPI .....	10
Allemagne : Les investissements étrangers en légère baisse .....	12
Investissements directs étrangers (IDE) en 2024 .....	15
L'investissement durable : Ecologique et rentable ! .....	18

## Éditorial

Chère lectrice, cher lecteur,

La quatrième édition de **KAS Eco**, un format régulier qui met en lumière les aspects économiques majeurs de la coopération algéro-allemande, met l'accent sur l'importance et le potentiel de l'investissement pour nos deux pays.

Les investissements sont la clé d'une économie durable et constituent un élément essentiel de la coopération économique. S'ils représentent aujourd'hui un effort, demain et après-demain, ils contribueront à améliorer la situation économique de nos nations. Un pays qui ne se limite pas à consommer, mais qui investit également, se prépare un avenir plus prometteur. Cela s'applique à tous les acteurs économiques : les entreprises, les ménages privés et l'État. Le niveau d'investissement d'une économie nationale reflète à la fois son potentiel de croissance et son ouverture à l'activité économique.

En Allemagne, les entreprises, avec leurs dépenses en machines, véhicules, bâtiments professionnels ainsi qu'en propriété intellectuelle immatérielle, sont responsables de 55 % du montant total des investissements, représentant ainsi la majeure partie des investissements.

Dans ce numéro, nous abordons les conditions-cadres pour les investissements ainsi que la perspective particulière de l'Union européenne. Nous analysons également les données économiques actuelles de nos deux pays et explorons les opportunités d'investissements directs mutuels.

Cette édition met en lumière les conditions actuelles pour les investissements en Allemagne, la nouvelle loi sur les investissements en Algérie, ainsi que les évolutions économiques mondiales. Un article est également consacré à l'examen du rôle des investissements dans le développement durable et leur contribution à l'équilibre social et environnemental de l'économie.

Les investissements ne sont pas des jeux à somme nulle : ils ouvrent la voie à une augmentation du potentiel de production et à un transfert de savoir-faire. C'est pourquoi ils occupent une place centrale dans le dialogue économique entre l'Europe et l'Algérie.

Nous vous souhaitons une excellente lecture.

**Matthias Schäfer**

Directeur

*Konrad-Adenauer-Stiftung Algérie*

*Pour plus de détails  
sur la fondation  
Konrad Adenauer en  
Algérie, merci de  
visiter le site suivant :  
[www.kas.de/algerien](http://www.kas.de/algerien)*



## Loi sur l'investissement

# Nouvelle loi sur l'investissement en Algérie : Ce qu'il faut retenir ?

Les textes d'application de la nouvelle loi sur l'investissement ont été publiés au Journal officiel du dimanche 18 septembre 2022. Il s'agit, en tout, de huit décrets exécutifs qui concernent : la Haute commission des recours liés à l'investissement ; le Conseil national de l'investissement ; l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI) ; les modalités d'enregistrement et de cession des investissements. Mais aussi : la liste des activités non éligibles aux avantages ; la liste des localités auxquelles l'État accorde un intérêt particulier en matière d'investissement ; les critères de qualification des investissements structurants ; enfin, le suivi des investissements et les mesures à prendre en cas de non-respect des engagements.

## Les avantages de la loi

Les investissements, au sens de l'article 4 de la loi, peuvent bénéficier, sur demande de l'investisseur, de l'un des régimes d'incitation, cités ci-après :

- **Le régime d'incitation des secteurs prioritaires** : « régime des secteurs » ;
- **Le régime d'incitation des zones auxquelles l'Etat accorde un intérêt particulier** : « régime des zones » ;
- **Le régime d'incitation des investissements revêtant un caractère structurant** : « régime des investissements structurants ».

Le régime des secteurs concerne les investissements réalisés dans les domaines d'activités suivants : Mines et carrières ; Agriculture, aquaculture et pêche ; Industrie, industrie agroalimentaire, industrie pharmaceutique et pétrochimie ; Services et tourisme ; Energies nouvelles et renouvelables ; et enfin économie de la connaissance et technologies de l'information et de la communication.

Le régime des zones s'applique aux investissements réalisés dans des localités relevant des Hauts-Plateaux, du Sud et du Grand Sud ; des localités dont le développement nécessite un accompagnement particulier de l'Etat ; des localités disposant de potentialités en ressources naturelles à valoriser. La liste des localités relevant des zones auxquelles l'Etat accorde un intérêt particulier est fixée par voie réglementaire ainsi que la liste des activités non éligibles aux avantages prévus par le régime des zones. Dans le détail, la première catégorie de localités inclut 9 wilayas du Grand Sud : *Adrar, Illizi, Tamanrasset, Tindouf, Timimoun, In Salah, Djelfa, Guezzam, Bordj Badji Mokhtar*. Comme elle inclut 11 wilayas du sud : *Biskra, Béchar, El Oued, Ghardaïa, Laghouat, Ouargla, El Meghaier, El Ménéa, Ouled Djellal, Béni Abbas, Touggourt*. Neuf wilayas des Hauts-Plateaux sont aussi concernées : *Batna, Djelfa, El Bayadh, Khencela, M'Sila, Naâma, Saïda, Tébessa, Tiaret*.

Plusieurs communes de 10 autres wilayas : *Oum El Bouaghi, Bouira, Tlemcen, Sétif, Sidi Bel Abbes, Médéa, Bordj Bou Arreridj, Tissemsilt, Souk Ahras, Mila*. En ce qui concerne les communes dont le développement nécessite un accompagnement particulier de l'Etat, celles-ci se répartissent sur 27 wilayas. Enfin, les zones qui disposent de ressources minérales à valoriser se retrouvent sur l'ensemble du territoire national.

Le régime des investissements structurants concerne, quant à lui, les investissements à haut potentiel de création de richesse et d'emplois, susceptibles d'augmenter l'attractivité du territoire et de créer un effet d'entraînement sur l'activité économique pour un développement durable. Ce sont les projets qui contribuent à la substitution aux importations, à la diversification des exportations, à l'intégration dans les chaînes de valeur mondiale et régionale et à l'acquisition de la technologie et du savoir-faire. Pour qu'un projet puisse bénéficier du régime des investissements structurants, il doit satisfaire deux conditions principales : créer au moins 500 postes d'emplois directs ; et investir un montant supérieur ou égal à 10 milliards de dinars algériens. L'accompagnement de l'Etat pour les investissements structurants consiste dans « la prise en charge, partielle ou totale, des travaux d'aménagement et d'infrastructures nécessaires à leur concrétisation ». En outre, le même décret stipule que « les investisseurs ne peuvent bénéficier des avantages de l'Etat qu'après l'entrée en exploitation de leurs projets ».

La condition préalable pour en bénéficier est l'enregistrement auprès de l'Agence. A cet effet, les investissements doivent faire, préalablement à leur réalisation, l'objet d'un enregistrement auprès du guichet unique compétent. L'enregistrement de l'investissement est matérialisé par la délivrance, séance tenante, d'une attestation accompagnée de la liste des biens et services éligibles aux avantages autorisant l'investisseur à faire valoir auprès des administrations et organismes concernés (Décret exécutif n° 22- 299 du 8 septembre 2022).

## **Le commerce, la restauration et 160 autres activités exclus des avantages de l'AAPI**

Autre disposition de la nouvelle loi sur l'investissement, l'exclusion de plus de 160 secteurs d'activités (production et services) des avantages accordés aux investisseurs par AAPI. Il s'agit, entre autres, des activités de « fabrication de tabac, rond à béton et ciments gris ; de

production d'eau minérale et de source et de boissons diverses ; de promotion immobilière, d'artisanat, de commerces (sous toutes ses formes) et des services de prestations (restauration, location, expertise, conseil...) » Figurent aussi dans le catalogue : les activités de conditionnement et d'emballage, la création d'établissements bancaires et d'assurance...

Le décret comprend deux autres listes d'activités non éligibles aux avantages accordés aux investisseurs : La seconde concerne 13 activités, notamment : l'extraction et la préparation de produits minéraux divers ; la fabrication industrielle de produits céramiques et sanitaires ; la réparation, l'installation et la maintenance des matériels de téléphonie. Quant à la troisième, elle porte sur six types de biens non éligibles : le matériel de transport routier de marchandises et de personnes ; les équipements de bureaux et de communication non directement utilisés dans la production ; l'emballage récupérable ; les équipements et le mobilier ménagers ; le matériel informatique. Le texte de loi précise toutefois que les biens d'équipement rénovés et importés qui entrent dans le cadre de la délocalisation d'activités à partir de l'étranger sont éligibles aux avantages de l'AAPI.

## **Un guichet unique pour les projets de plus de 2 milliards DA**

Le décret exécutif publié au Journal officiel no 60 stipule que l'enregistrement des grands projets d'investissements ainsi que les investissements étrangers s'effectuera désormais auprès d'un guichet unique, au niveau de l'AAPI. Le texte de loi accorde le statut de « grands projets » aux investissements dont le montant dépasse les 2 milliards de dinars. D'un autre côté, les « investissements étrangers » désignent « les investissements dont le capital est détenu (en totalité ou en partie) par des personnes physiques ou morales étrangères — et qui bénéficient de la garantie de transfert du capital investi et des revenus qui en découlent ». Pour bénéficier des avantages d'exploitation, l'enregistrement des investissements structurants exige la présentation d'une « étude technico-économique faisant apparaître les critères de qualification ». En outre, l'enregistrement des projets de délocalisation d'activité à partir de l'étranger requiert la présentation d'un dossier. D'autre part, le décret prévoit la possibilité de prolonger le délai de réalisation de l'investissement d'une durée de 12 mois lorsque son taux d'avancement dépasse les 20 %. Un délai supplémentaire de 12 autres mois est accordé aux projets dont le taux d'avancement dépasse les 50 %.

Par ailleurs, le décret présidentiel signé le 8 septembre et la loi n 22-18 relative à l'investissement en Algérie contiennent un ensemble de quatre autres dispositions : La composante et les prérogatives de la Haute commission nationale des recours liés à l'investissement. La composition et le fonctionnement du Conseil national de l'investissement. Ils énoncent que « les investissements bénéficiant des avantages de l'Etat feront l'objet d'un mécanisme de suivi permanent par les administrations concernées ».

L'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI) remplace l'Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI). L'AAPI est placée sous la tutelle du Premier ministre.



## L'entretien

**Vassilis Koutsouris**

Ministre-conseiller commercial de la Délégation de l'Union européenne en Algérie

### **« La nouvelle loi d'investissement donne de bons signaux pour l'extérieur »**

**Une nouvelle loi sur l'investissement a vu le jour en 2022 et huit décrets exécutifs qui concernent la haute commission des recours liés à l'investissement, le conseil national de l'investissement, l'agence algérienne de promotion de l'investissement, les modalités d'enregistrement et de cession des investissements ont été publiés dans le journal officiel dans la même année. Que pensez-vous de cette nouvelle loi ?**

La nouvelle loi de 2022 est une rupture par rapport au passé. Jusqu'à 2016, et malgré le vote de la précédente loi, elle n'a jamais été complétée par des décrets d'applications et ce qui l'a rendue inapplicable en l'état. Et de manière générale, sur les 30 ou 40 dernières années, il n'y a jamais eu de vision stable. Avec certes des hauts et des bas, mais toutes les agences d'investissements mises en place faisaient plus le gendarme, et il y a eu toutes sortes d'obstacles administratifs qui annihilaient en quelques sortes les efforts. Je vous donne l'exemple de l'accès au foncier qui n'a été réglé qu'en 2023, qui dépendait avant d'un préfet qui pour une raison bureaucratique ou autre peut vous bloquer pendant des années. Et personne ne peut vous aider malgré votre autorisation d'investissement. Et pour faire face à ces pratiques, on a centralisé l'attribution du foncier et on a créée, et c'est une première, une deuxième instance, pour que l'investisseur qui s'estime pas très bien traité peut aller se plaindre de l'instance qui dépend du premier ministre. Une première au monde où une instance de promotion d'investissement dépend directement de la plus haute autorité de l'Etat. Cela montre la volonté de l'Etat de nettoyer mais aussi son impossibilité de mettre de l'ordre, parce que ce genre d'instance ne nécessite pas de les rattacher aux hautes fonctions de l'Etat. Donc, cela donne

un message double : Oui, on veut faire avancer les choses, mais s'il on ne fait pas comme ça, cela ne marchera jamais ! Pour résumer, cette nouvelle loi d'investissement est par sa manière d'être écrite et appliquée donne de bons signaux pour l'extérieur. Certes, c'est trop tôt de juger de son application puisqu'elle n'a que deux ans, et on a vu pour la première fois l'AAPI dotée d'un pouvoir d'aller chercher des investisseurs. Jusque là, l'Etat algérien dit j'ai la loi, j'ai tout ce qu'il faut, venez ! Désormais, il faut faire la promotion de l'autre côté, et l'AAPI est faite pour ça. Reste à savoir si l'AAPI a les moyens de se comporter comme un VRP, mais cela est déjà une autre question. Nous concernant, nous travaillons dans ce sens avec l'agence. Autre chose d'important à signaler, c'est que la nouvelle loi réserve une place importante aux investissements qui aident à lutter contre le changement climatique. C'est une dimension très importante dans la nouvelle loi et c'est la même dimension dans les projets sur lesquels nous travaillons, parce que tout ce qui est vert et propre est à encourager. L'Algérie manque grandement dans tout ce qui est recyclage et économie circulaire.

### **Il y a aussi la sécurité juridique qui caractérise cette nouvelle loi. Qu'en pensez-vous ?**

C'est tout-à-fait normal que la loi donne la sécurité juridique. Imaginez un instant un investisseur à qui on confisque son affaire au bout d'une année d'exercice, quel signal donner aux investisseurs ? Aussi, faire trop de promotion autour de ces dix années de sécurité juridique vaudrait dire qu'avant c'était la catastrophe. Donc, il vaut mieux ne pas en parler.

### **Ce sont quand-même des garanties qui rassurent les investisseurs ?**

Il y a des garanties qu'on voit dans tous les pays du monde. Ce que je veux dire, c'est que la loi de 2022 n'a fait que s'aligner sur des principes que tout le monde applique, surtout les voisins, les pays du nord de la méditerranée. Je cite les pays du nord de la méditerranée parce qu'il y a une lutte acharnée pour l'attraction des investissements étrangers. C'est une chose que les algériens n'avaient pas réalisée avant qu'on commence à discuter sur notre projet et finalement même si le pays a beaucoup d'atouts et de potentiel, cela ne suffit pas. Il y a des pays qui ont moins de potentiels et si les conditions sont meilleures, l'investisseur fera un choix différent. A titre d'exemple, si rapatrier ses dividendes est un parcours de combattant avec les banques, l'investisseur a besoin de réponses aux questions qui fâchent. L'AAPI a promis de répondre à toutes les questions, ce qui est nécessaire quand on fait la promotion des investissements.

### **Est-ce que toutes ces questions sont réglées, comme le rapatriement des dividendes, le foncier, etc. ?**

Théoriquement, elles sont réglées. Le régime est un plus clair qu'avant. Il y a encore quelques zones d'ombres sur combien sortir et dans quelles conditions et c'est le ministère des Finances en collaboration avec l'AAPI qui s'occupe de cela pour rassurer les investisseurs. J'aimerais relever quant-même deux choses importante à mes yeux. La première concerne les produits européens « hallal » exportés vers l'Algérie. En effet, il y a eu une nouvelle mesure sur les produits « Hallal » qui a été introduite. Désormais, c'est la grande mosquée de Paris qui est devenue l'organe de certification sur les produits à exporter vers l'Algérie. Et autre nouveauté, pour chaque kilo de produit à exporter, il faut payer une taxe qui est entre 6 à 10 centimes, et c'est beaucoup d'argent ! Cette taxe qui finance la moquée depuis le désengagement de l'Etat français s'est faite de manière discriminatoire puisque qu'on fait payer les exportations « hallal » européennes alors que les autres régions du monde continuent à exporter en Algérie normalement. Nous avons alerté les autorités algériennes en leur disant que la législation doit être appliquée pour tout le monde. Le commerce et l'investissement vont ensemble. Et lorsque l'un souffre, l'autre souffrira automatiquement.

La deuxième chose que je voulais aborder, c'est la question de la surfacturation et ce fameux comité qui a été créé l'année dernière pour mettre fin aux malversations. A notre niveau, nous avons jugé que le cadre dont tout ça s'est passé est un cadre hors-la-loi. Il n'y a avait aucune règle juridique pour créer ce comité qui allait taxer ou punir des entreprises. Dans tout Etat de droit, cela se fait dans les tribunaux ou par les administrations habilitées à cet effet. A l'époque, heureusement, ils ont arrêté. Mais les effets sur la réputation du pays vont perdurer encore pour longtemps. Et c'est pour cela que nous exhortons les autorités du pays, à chaque fois, à faire preuve de cohérence.

### **Qu'en est-il de votre projet pour la promotion des investissements européens en Algérie ?**

Depuis un an, on a mis en application un projet pour faire la promotion des investissements européens en Algérie. C'est un projet financé par des fonds européens qu'on est en train de réaliser à l'aide de contractants extérieurs et l'agence algérienne de promotion de l'investissement AAPI. Le ministère des affaires étrangères est associé. Et à l'occasion, on associe le CNES, le CREA et toute autre administration publique qui pourrait être intéressée selon les thèmes que nous traitons. C'est la chose que nous avons décidé d'implémenter parce que nous n'avons pas de réponse pourquoi les entreprises ne viennent pas investir en Algérie. Avant tout, il faut dire la philosophie d'investir n'est pas la même en Europe qu'en Algérie.

### **Et en quoi consiste cette différence ?**

L'Algérie pense qu'un pays ou un groupe de pays peut décider d'investir dans un autre pays et d'ordonner à ses entreprises d'y aller investir. Cela ne se fait pas en Europe, mais se fait en Chine, parce qu'en Chine, il y a beaucoup d'entreprises publiques dont le propriétaire est l'Etat et avec un coup de téléphone, le dirigeant de l'entreprise peut venir installer ici une usine. Les Etats européens ou l'Union européenne n'a pas de structures lui permettant soit d'être propriétaire d'actifs ou d'argent pour aller investir, ni les moyens de faire pression aux entreprises pour aller investir. Les entreprises occidentales, si je peux les appeler ainsi, sont libres et l'Etat ne fait que les accompagner dans leurs choix. Les Etats peuvent préparer le terrain, les rassurer, mais certainement pas leur donner des ordres. Ca, c'est une différence fondamentale et c'est là, qu'avec les algériens, on ne s'est jamais compris. L'Algérie nous reproche de ne pas investir assez, et nous on lui reproche de ne pas faire assez pour les attirer. Et le projet dont je viens de parler est fait pour parler pour qu'on se comprenne. Parce que la relation économique Algérie -UE depuis la vingtaine d'année depuis qu'elle existe est aussi entourée avec beaucoup de malentendu. On dit toujours que c'est cet accord qui est la pierre d'achoppement alors que l'accord est très clair.

### **Et comment cela fonctionne en Europe ?**

Dans un pays européen, l'attribution du foncier se fait selon les règles préexistantes, via les mairies ou les autorités régionales, mais le wali ou le préfet ne met pas son nez dans tout ça, il n'a rien à faire dedans. Ce sont des fonctionnaires qui voient si vous remplissez les conditions et vous octroient le terrain. Il n'y a pas cette bureaucratie excessive ou cette peur excessive pour prendre une décision.

Donc la nouvelle loi est très bien faite, ses décrets d'applications ont été publiés rapidement. La loi a été complétée au bout de trois mois et fait la rupture par rapport au passé. Elle a traduit la nouveauté du guichet unique en faisant tout une seule fois et a traduit la question d'attribution du foncier d'une autre façon. Et surtout, elle définit la nature des investissements recherchés et la manière dont on voit tout cela par rapport aux régions et besoins

d'Algérie. Les besoins en technologie, les besoins en création d'emplois, et des besoins de développer des régions moins développées que les autres et la nature des investissements, dits structurants. De manière générale, c'est une loi qui a été bien faite parce qu'elle a aussi été faite en consultation avec les parties intéressées. Et à chaque fois qu'on fait les choses avec les gens du métier, on a de bons résultats.

### **Depuis la promulgation de la nouvelle loi, y a-t-il engouement des investisseurs européens en Algérie ?**

Il y a des investissements dans l'automobile avec stellantis, il y a aussi des petites entreprises, qui au passage, peuvent-être beaucoup plus nombreuses ici si les investisseurs de petites tailles avaient plus de garanties. Jusqu'à fin 2023, les investisseurs européens n'étaient pas en nombre spectaculaire. Je pense que c'est un peu tôt. Par contre, vous voyez qu'en même temps qu'on parle de promotion des investissements, il y a d'autres types d'investissements qui se font parce qu'ils se font dans des rapports d'Etat à Etat. Je parle notamment des investissements chinois et turques en Algérie. Cela dit, je pense que l'Algérie doit démontrer qu'elle veut réduire la bureaucratie, moins de méfiance et plus accueillante, pas de corruption par ce que c'est un élément destructeur de toute politique de ce type là, et j'insiste sur la qualité des ressources humaines et à tous les niveaux de responsabilité.

### **Quels sont les secteurs de prédilection pour les entreprises européennes voulant investir en Algérie ?**

Le projet sur lequel nous travaillons a mis en exergue une liste d'entreprises et de secteurs. Je citerai le secteur des énergies renouvelables, la production d'hydrogène vert, la production d'électricité soit par source solaire ou éolienne. Il y a aussi le domaine du matériel agricole, comme l'irrigation à titre d'exemple. Il y a aussi l'industrie mécanique parce que l'Algérie avait une tradition dans le domaine par le passé. L'Algérie faisait avant des véhicules, des camions. Donc la tradition existe. Et aussi l'industrie automobile et tout ce qui est sous-traitance, l'industrie électrique. Il y a en général les industries gourmandes en énergie vu le prix bas de l'énergie en Algérie.



## Algérie

# Investissements en Algérie : Les chiffres enthousiasmants de l'AAPI

Depuis la promulgation de la nouvelle loi sur l'investissement en Algérie en 2022, l'agence de promotion de l'investissement (AAPI) continue de jouer un rôle clé dans l'attraction des investissements nationaux et étrangers. Elle a lancé plusieurs initiatives pour simplifier et faciliter les processus d'investissement, notamment la mise en place d'une plateforme numérique pour les investisseurs. Cette plateforme permet de suivre en ligne l'évolution des dossiers d'investissement, d'améliorer la transparence des procédures et de réduire les délais administratifs. Depuis sa création à fin septembre dernier, l'agence indique avoir enregistré quelques 9684 projets, pour un montant de 4027,2 milliards de DA et près de 223 000 emplois à créer. Des chiffres encourageants même si l'on manque de détails sur tous ces nombreux projets. L'agence indique seulement que sur les 9 684 projets enregistrés entre le 1er novembre 2022 et le 30 septembre 2024, 176 impliquent des partenaires étrangers, dont 63 projets en investissements directs étrangers (IDE) et 113 projets en partenariat entre opérateurs nationaux et étrangers de différentes nationalités. Certes, la volonté de diversifier l'économie et de créer des emplois durables, ainsi que l'ouverture à des partenariats étrangers, ont été clairement affichés ces dernières années. L'abrogation de la règle 51/49 dans le nouveau code des investissements, la simplification des procédures administratives, la stabilité juridique ainsi que la promotion, tout azimut, de la destination Algérie, peut ouvrir la voie à des partenariats étrangers, d'autant plus que plusieurs secteurs comme l'agriculture, les énergies renouvelables, les transports, etc. pullulent en opportunités. Il va sans dire que, grâce à sa stabilité dans la région, l'Algérie se positionne comme un pôle d'attraction pour les investissements étrangers.

En 2024, de nombreux forums économiques avec des partenaires stratégiques tels que l'Allemagne, l'Italie, le Qatar, la République tchèque, l'Arabie saoudite et récemment l'Inde, ont été organisés, permettant la conclusion d'accords significatifs dans divers domaines. Dans le domaine de l'énergie, Sonatrach enchaîne les signatures de contrats avec les majors du secteur. Cette année, l'Allemagne et l'Algérie ont signé un accord historique pour l'exportation de gaz naturel. Le groupe allemand VNG, filiale de l'entreprise EnBW, a conclu un contrat à moyen terme avec la société nationale algérienne Sonatrach. Cet accord permet à l'Allemagne de diversifier ses sources d'énergie et de recevoir du gaz algérien via pipeline. Un partenariat qui renforce le lien énergétique entre les deux pays et ouvre la voie à une coopération future dans le domaine de l'hydrogène vert. C'est une étape importante pour la sécurité énergétique de l'Allemagne et pour le développement des énergies renouvelables en Algérie. Sonatrach a signé aussi avec la société italienne Tecnimont pour la réalisation en EPC d'un complexe pétrochimique à Skikda. La compagnie nationale des hydrocarbures a conclu de nouveaux mémorandums lors de la 12e édition de l'Africa&Mediterranean Energy &Hydrogen Exhibition and Conference (Napec 2024), avec des partenaires étrangers (VNG, Snam, Sea corridor Verbung Green Hydrogen) pour un projet intégré sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'hydrogène vert. Un autre accord a été signé avec le partenaire espagnol Cepsa dans le même domaine. Dans le secteur des mines, le projet d'exploitation du gisement de fer de Gara Djebilet est engagé en partenariat avec des entreprises chinoises.

## Méga-projets dans l'agriculture

Outre le secteur de l'énergie, un important accord a été signé dans le domaine des nouvelles technologies pour la réalisation du Centre national algérien des prestations numériques (Data Center), signé entre le Haut-Commissariat à la numérisation et la société chinoise Huawei Télécommunications Algérie. Par ailleurs, le secteur de l'agriculture n'est pas en reste, et enregistre également des projets d'envergure, notamment dont tout ce qui a trait à la sécurité alimentaire du pays. Le projet intégré de production de lait en poudre dans la wilaya d'Adrar, signé entre le ministère de l'Agriculture et du Développement rural et la société qatarie Baladna, est, à cet effet, judicieux. Couvrant 117.000 hectares, il inclura des fermes d'élevage de vaches laitières, des unités de production de céréales et de fourrages, ainsi qu'une usine de production de lait en poudre. D'une valeur de 3,5 milliards de dollars, ce partenariat prévoit la création de 5.000 emplois directs. Un autre partenariat dans le secteur de l'agriculture a été signé avec la société italienne Bonifiche Ferraresi pour un projet intégré de production de céréales et de légumineuses dans la wilaya de Timimoun. Ce projet, d'une valeur de 420 millions d'euros, s'étend sur 36.000 hectares et inclut la production de blé, de lentilles, de haricots secs et de pois chiches, ainsi que la construction d'unités de transformation pour la fabrication de pâtes alimentaires. Enfin, et dans le domaine de l'automobile, et après Fiat, de nombreuses marques ont manifesté leur intérêt pour le marché algérien. Le secteur promet de connaître une arrivée massive de constructeurs, a-t-on promis.



## Allemagne

# Allemagne : Les investissements étrangers en légère baisse

Malgré les défis économiques mondiaux et les difficultés auxquelles fait face son économie, l'Allemagne reste un acteur majeur sur la scène internationale des investissements directs étrangers (IDE). En 2024, l'Allemagne reste un pays attractif pour les IDE, bien que les chiffres montrent une légère baisse par rapport aux années précédentes. Selon les données récentes, l'Allemagne a enregistré une baisse de 12 % des projets d'investissement en 2023. Cependant, le pays continue de se positionner comme un leader dans des secteurs clés tels que les semi-conducteurs, les énergies propres, la numérisation, la logistique et les services. Parmi les principaux investisseurs étrangers en Allemagne proviennent des États-Unis, de la Suisse, du Royaume-Uni, du Luxembourg et des Pays-Bas. Selon l'agence fédérale de développement Germany Trade and Invest (GTAI), les entreprises étrangères ont annoncé des niveaux record de nouveaux investissements malgré le ralentissement économique et les prix élevés de l'énergie. Déjà en 2023, les engagements pour de nouvelles implantations et des expansions ont totalisé 34,8 milliards d'euros (37,53 milliards de dollars), dépassant de plus d'un tiers le précédent record de 25,3 milliards d'euros en 2022. Selon l'agence GTAI, huit projets ont atteint un volume de plusieurs milliards d'euros. Le premier est le groupe taïwanais de semi-conducteurs TSMC, qui a prévu d'investir 10 milliards d'euros dans une nouvelle usine à Dresde. L'entreprise américaine Wolfspeed, spécialisée dans les puces, voulait investir 3 milliards d'euros dans une usine en Sarre. Apple souhaite développer massivement son centre européen de conception de puces à Munich et prévoit d'investir 1 milliard d'euros. Dans d'autres secteurs, le groupe pharmaceutique américain Eli Lilly dépense environ 2,3 milliards d'euros pour sa nouvelle usine à Alzey en Rhénanie-Palatinat, tandis que

le groupe énergétique BP prévoit de dépenser jusqu'à 6,8 milliards d'euros pour deux parcs éoliens en mer du Nord. Trois centres de données à Berlin, Wustermark dans le Brandebourg et Hanau dans la Hesse devraient également dépasser le milliard d'euros, a-t-on indiqué. Au total, 1759 projets ont été annoncés l'année dernière, selon le GTAI, qui inclut dans ses statistiques les nouvelles implantations et les expansions, mais pas les reprises et les fusions. Il s'agit d'une baisse de 1 %, soit 24 projets, par rapport à 2022. Et même les investissements directs étrangers ont baissé de 2,6 % au niveau mondial, 7,4% en Europe et de 8,8 % en Europe de l'Ouest, l'Allemagne compte attirer plus de projets, notamment dans le domaine des technologies de transformation, telles que les batteries, les énergies vertes ou la numérisation d'autant que la disponibilité des énergies renouvelables est un atout majeur pour attirer de telles entreprises, malgré des taxes et des coûts d'électricité élevés, a-t-on relevé.

## **Menaces de désindustrialisation**

Une autre étude relevant de l'institut de recherche IW, a pour sa part, indiqué que les investissements des entreprises étrangères en Allemagne ont atteint leur plus bas niveau sur une décennie en 2023, alors que les craintes de désindustrialisation menacent la plus grande économie d'Europe. Les entreprises étrangères n'ont investi qu'environ 22 milliards d'euros en Allemagne l'année dernière, selon l'étude. L'industrie représente plus d'un cinquième de l'économie allemande, tandis que les services en représentent 70%. La croissance à long terme des investissements directs pourrait refléter l'évolution des conditions commerciales dans le pays, a-t-on précisé. Les sorties nettes globales - la différence entre les investissements des entreprises allemandes à l'étranger et celles des entreprises étrangères en Allemagne - ont ralenti, a indiqué l'institut, à 94 milliards d'euros. Toutefois, les deux années précédentes, 2022 et 2023, avaient enregistré des sorties de capitaux plus importantes. Selon l'IW, environ 90 milliards d'euros, soit environ les deux tiers de tous les investissements étrangers des entreprises allemandes, ont récemment afflué vers les États membres de l'UE, principalement les pays du Benelux et la France. En revanche, les entreprises étrangères n'investissent pratiquement pas à l'intérieur des frontières allemandes. Et lorsqu'ils investissaient, c'était souvent dans des acquisitions ou des projets de moindre envergure - une indication des conditions géographiques défavorables dans la concurrence mondiale, a précisé l'IW.

## **Les États-Unis, premier investisseur étranger en Allemagne**

Les États-Unis sont restés le premier investisseur étranger en Allemagne l'année dernière, avec 235 projets. Toutefois, ce chiffre est inférieur de 16 % à celui de 2022, en raison du soutien important apporté par le programme de subventions IRA (Inflation Reduction Act), qui s'élève à plusieurs milliards de dollars, selon GTAI. La Suisse a pris la deuxième place avec 202 projets, suivie de près par la Chine. Avec 200 projets, la Chine a atteint son chiffre le plus élevé depuis 2017, stimulée par les effets de rattrapage du coronavirus.

Par ailleurs, et avec une croissance du PIB qui devrait croître de seulement 0,2% selon les estimations, et une inflation qui poursuit sa descente et pourrait retrouver un seuil inférieur à 3% cette année, l'Etat allemand annonce une série de contre-mesures et d'investissements massifs en faveur des filières stratégiques dans son budget 2024. En effet, l'Allemagne avait annoncé des investissements records de 70,5 milliards d'euros dans son budget. Ces investissements représentent une augmentation de 15 % par rapport à 2023. Dans ce budget, 58,5 Mrds d'€ seront consacrés à l'économie réelle et l'Etat se mobilise pour soutenir des domaines d'avenir : la mobilité, la numérisation, l'industrie et la protection du climat. Des investissements dans des domaines dits « prioritaires » en plus d'un soutien renforcé égale-

ment aux mobilités « douces », avec une part significative du budget allouée au transport ferroviaire et à la promotion du vélo. L'investissement dans les infrastructures numériques a été doublé pour atteindre 2,4 milliards d'euros. Plus de 70% du budget est dédié à la fibre optique. Le gouvernement s'est fixé l'objectif de déployer les réseaux de fibre optique sur l'ensemble du territoire d'ici 2030. Une allocation de 1,25 Mrd d'€ sera également adressée aux Länder pour leur permettre de renouveler les infrastructures numériques dans les écoles.

Le secteur des transports représente une part significative du budget avec plus de 26 Mrds d'€ d'investissements en hausse de près de 40% par rapport à l'année 2023. L'Etat accentue son soutien aux mobilités douces en consacrant 16,3 Mrds d'€ au transport ferroviaire. Dans le détail, 5,5 Mrds d'€ seront au profit de la Deutsche Bahn et 7,5 Mrds d'€ pour l'entretien des voies ferrées. 12,8 Mrds d'€ seront consacrés à la planification, la construction, l'entretien et l'exploitation des autoroutes et des routes nationales. La promotion du vélo passera par une enveloppe de 362,9 millions d'€ pour la création de pistes cyclables. D'autre part, et afin de compenser les augmentations importantes dans les prix de l'énergie, les industriels peuvent compter sur le soutien du gouvernement allemand avec un budget de 3,9 Mrds d'€ pour compenser le prix de l'électricité. Le développement de nouvelles technologies est également au cœur du budget fédéral 2024. Plus de 7 Mrds d'€ de subventions sont prévues pour promouvoir l'implantation d'usines de semi-conducteurs et de batteries sur le sol allemand. Hormis les investissements records détaillés ci-dessus, le budget 2024 se caractérise par le retour de la règle du frein à l'endettement. Inscrite en 2009 dans la Constitution allemande, la règle limite le déficit budgétaire annuel à 0,35% du PIB. Suspendue depuis 2020 en raison de la crise sanitaire, cette règle fait son retour dans le budget 2024. Cette année, le taux d'endettement du pays atteindra 64,75% du PIB, un taux qui restera stable dans les prochaines années selon les prévisions.



## International

# Investissements directs étrangers (IDE) en 2024

### Les flux mondiaux reprennent difficilement

Les flux mondiaux d'IDE ont rebondi pour atteindre 802 milliards de dollars au premier semestre 2024. L'essentiel de cette augmentation a eu lieu au premier trimestre de l'année en cours durant lequel les flux mondiaux d'IDE ont plus que doublé, alors qu'ils ont chuté de 36% au deuxième trimestre de la même année, selon une récente publication de l'organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les flux d'IDE vers la zone OCDE ont augmenté de 80 %, mais cette hausse est principalement due à un rebond après d'importants désinvestissements aux Pays-Bas. Si l'on exclut les flux d'IDE reçus par le Luxembourg et les Pays-Bas, qui ont fortement fluctué ces dernières années, les flux d'IDE de l'OCDE ont diminué de 14 %, selon la même source. Les flux d'IDE vers les économies du G20 non membres de l'OCDE ont chuté de 19 %. Par ailleurs, les flux d'IDE en République populaire de Chine ont continué à diminuer dans un contexte de risque géopolitique et de politique économique incertaine ayant un impact sur la confiance des investisseurs étrangers, a-t-on tenu à préciser. Les États-Unis ont été le premier bénéficiaire d'IDE dans le monde, suivis par le Brésil et le Mexique. Les fusions et acquisitions transfrontalières dans les économies avancées ont connu une hausse marginale de 16 %, dans un contexte économique mondial résilient. Les dépenses en capital concernant les annonces de nouveaux projets d'investissement ont connu une baisse significative dans les marchés émergents et les économies en développement, atteignant leurs niveaux trimestriels les plus bas de ces deux dernières années au deuxième trimestre. Pour sa part, l'Allemagne a enregistré des augmentations de

15 milliards d'USD, reflétant en partie de multiples transactions dans le cadre d'une opération de fusion et d'acquisition dans le secteur de la fabrication de systèmes de chauffage et de climatisation. Dans l'ensemble, au cours du premier semestre 2024, le Luxembourg a été le plus grand bénéficiaire d'IDE des pays de l'OCDE, suivi des États-Unis et de l'Allemagne. Les sorties de capitaux d'IDE de la zone OCDE ont également rebondi au premier semestre 2024. Cependant, plus de la moitié des pays de l'OCDE ont enregistré des sorties de capitaux propres d'IDE plus faibles, en particulier la Suède et la France. Parmi les pays de l'OCDE, la Suisse, le Japon et les États-Unis ont été les principales sources de sorties d'IDE au cours des six premiers mois de 2024.

## L'investissement Greenfield diminue

Les projets d'investissement Greenfield (IG) annoncés ont diminué au premier semestre 2024 par rapport au second semestre 2023, le nombre de projets annoncés et les dépenses d'investissements diminuant respectivement de 12 % et de 2 %. Cette diminution a surtout touché les marchés émergents et les économies en développement avec des baisses des dépenses en capital et du nombre de projets annoncés de 28 % et 16 %, respectivement. Tous les secteurs ont enregistré des baisses. Le nombre de projets annoncés dans les économies avancées a également diminué (de 9 %), mais les dépenses en capital ont augmenté (de 36 %), en partie grâce à trois projets annoncés dans les technologies de l'information et de la communication visant les États-Unis (de 25 milliards d'USD, 24 milliards d'USD et 11 milliards d'USD, respectivement). Un autre projet important de 11 milliards d'USD destiné à l'Australie a également été annoncé dans le domaine des énergies renouvelables. Environ 45 % du total des dépenses d'investissement au premier semestre 2024 ont ciblé cinq économies (les États-Unis, l'Inde, l'Australie, le Royaume-Uni et l'Italie) ; les cinq économies qui investissent le plus (immédiatement) (les États-Unis, Taïwan, le Japon, la Corée du Sud et France) ont représenté 41 % du total des dépenses d'investissement au premier semestre 2024.

## Les flux d'IDE vers l'Afrique en baisse

Réputé pour être le parent pauvre des politiques des politiques d'investissements dans le monde, les flux d'IDE vers l'Afrique ont baissé de 3% en 2023, atteignant 53 milliards de dollars, selon l'organisation internationale ONU Commerce et développement (ex Cnuced). Toutefois, des disparités régionales sont observées. En effet, l'Afrique du nord a connu une réduction des flux d'IDE de -12%, tandis que l'Afrique australe a enregistré une augmentation de +22%. Malgré ce déclin global, des mégaprojets tels que le projet d'hydrogène vert en Mauritanie, évalué à 34 milliards de dollars, ainsi que des initiatives similaires en Afrique du sud (totalisant 7,1 milliards de dollars) ont été annoncées, laissant entrevoir des perspectives favorables à long terme. Une augmentation de 7% des projets de greenfield a été constatée en Afrique par rapport à l'année précédente, avec la promesse potentielle de créer environ 200 000 emplois dans la région, selon la même source. L'adoption du Protocole d'investissement de l'AfCFTA en 2023 devrait stimuler les IDE intra-régionaux, malgré leur niveau actuellement modeste, estime ONU Commerce et développement. Néanmoins, le financement international de projets a diminué de moitié en valeur, principalement dans les domaines des énergies renouvelables et de la génération d'énergie, affectant négativement les investissements dans les infrastructures. La concentration des IDE dans quelques pays demeure une caractéristique marquante, avec une répartition inégale des projets à travers le continent. Les défis économiques et géopolitiques persistants joueront un rôle décisif dans l'orientation des futurs flux d'IDE vers la région, a-t-on signalé.

Par ailleurs, les financements internationaux au titre de projets sont relativement plus importants dans les pays les plus pauvres. Dans l'industrie, les investissements sont en baisse dans les secteurs de l'infrastructure et de l'économie numérique, mais en nette progression dans les secteurs des activités manufacturières et des minéraux critiques, tous deux tributaires des chaînes de valeur mondiales. La faiblesse des financements internationaux au titre de projets a tiré vers le bas les investissements dans le secteur de l'infrastructure, tandis que le secteur de l'économie numérique a poursuivi sa phase descendante, entamée en 2022, après une période de forte expansion. Les secteurs de l'automobile, de l'électronique et des machines ont connu une croissance robuste, sous l'effet des pressions à la restructuration des chaînes de valeur mondiales. En ce qui concerne l'extraction et la transformation des minéraux critiques, le nombre et la valeur des projets d'investissement ont quasiment doublé. La fracturation de l'économie mondiale influe sur les stratégies d'investissement des multinationales du secteur manufacturier. Selon le rapport, qui dit examiner le comportement des 100 premières multinationales non financières en matière d'investissement, il a été constaté que, depuis 2019, la distribution géographique des projets manufacturiers, en particulier dans les secteurs stratégiques, a évolué : ces projets sont menés à plus faible distance des principaux marchés nationaux des grandes multinationales, en Europe et aux États-Unis. L'Asie occidentale, l'Afrique du Nord et l'Amérique centrale sont de nouveaux sites stratégiques pour les multinationales du secteur manufacturier, a-t-on conclu.



## Conjoncture

# L'investissement durable : Ecologique et rentable !

Face aux difficiles enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle, Des organisations internationales comme ONU Commerce et développement (ex Cnuced) rappelle que l'investissement n'est pas simplement une affaire de flux de capitaux ; il est aussi affaire de potentiel humain, de gestion de l'environnement et de quête constante d'un monde plus équitable et plus durable. Et c'est pour cela que l'investissement durable est en vogue actuellement. Un investissement qui consiste à placer des fonds dans des projets ou entreprises qui visent à générer un impact positif sur l'environnement, la société et la gouvernance. Cela peut inclure des investissements dans les énergies renouvelables, des initiatives de réduction des émissions de carbone, ou des entreprises qui adoptent des pratiques commerciales éthiques et transparentes. L'objectif est de non seulement obtenir des rendements financiers, mais aussi de contribuer à un avenir plus durable et équitable. Écologique et rentable. Et comme l'investissement est le carburant du développement durable, et afin d'agir sur le climat, il faudrait consacrer chaque année un supplément de 500 milliards de dollars de financements publics internationaux et de 500 milliards de dollars de financements privés internationaux, essentiellement sous la forme d'investissements étrangers directs, selon les organismes spécialisés. Or, dans de nombreux pays en développement, l'argent manque. Les crises mondiales et régionales, les tensions commerciales et le durcissement des conditions de financement ont découragé les investissements étrangers directs. Selon ONU Commerce et développement (ex Cnuced), en 2023, et pour la deuxième année consécutive, ces investissements ont été faibles ; leur montant a stagné à 1 300 milliards de dollars au niveau mondial. Surtout, ils ont moins profité à de nouveaux projets industriels et infrastructurels dans les pays en dévelo-

pement et ont reculé de plus de 10 % dans les secteurs liés aux objectifs de développement durable, a-t-on expliqué. Ce qui représente de sérieux obstacles à l'exécution du Programme 2030 et à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier dans les pays les moins avancés, a-t-on ajouté. Dans le contexte actuel de crises, mondiales et régionales, l'équilibre des investissements étrangers directs, déjà délicat, se fait précaire. Un rapport de l'ONU Commerce et développement rappelle avec force que les investissements, si indispensables au développement durable, ne se résument pas à des statistiques : d'eux dépendent la survie de pays en développement. D'eux dépendent l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Les obstacles à surmonter sont multidimensionnels et interconnectés. La fragmentation géoéconomique influe sur l'investissement mondial. Des réseaux commerciaux se défont, des divergences réglementaires apparaissent et les chaînes d'approvisionnement internationales sont reconfigurées. Ces changements créent à la fois des obstacles et des perspectives, car, si des pays peinent à participer à l'économie mondiale, quelques autres bénéficient d'investissements dans des activités manufacturières qui sont étroitement liées aux chaînes de valeur mondiales. Il reste que, globalement, ces changements tendent à maintenir à la baisse les investissements internationaux à destination des pays en développement. Les prévisions pour 2024 restent peu encourageantes, compte tenu des prévisions de fléchissement de la croissance et de la persistance de tensions commerciales et géopolitiques. En outre, on constate une crise de l'investissement dans les secteurs liés aux ODD, celui-ci ayant reculé de plus de 10 % en 2023. Dans deux secteurs, celui de l'agroalimentaire et celui de l'eau et de l'assainissement, les projets financés à l'international ont été moins nombreux en 2023 qu'en 2015, année de l'adoption des ODD, a-t-on tenu à souligner. Cette baisse, est expliquée par le durcissement des conditions de financement et un ralentissement de l'activité sur les marchés de la finance durable, montre combien il est nécessaire d'agir de façon concertée pour que les investissements soient orientés vers des projets qui contribuent véritablement à bâtir un avenir durable.

## Finance durable

Le marché de la finance durable poursuit sa croissance, mais il y a des signes manifestes d'un ralentissement. En 2023, la valeur des produits d'investissement durable, qui englobent des obligations et des fonds, a progressé de 20 % et dépassé 7 000 milliards de dollars. Cependant, cette progression est surtout vraie en émissions cumulées et est expliquée principalement par la hausse des valorisations, car certains segments du marché sont à la peine. La croissance des obligations durables a été marginale. Les émissions ont augmenté de 3 %, à 872 milliards de dollars, ce qui a établi l'encours du marché à plus de 4 000 milliards de dollars. Cette augmentation est essentiellement celle des obligations vertes, les émissions dans les autres segments du marché, en particulier celui des obligations à visée sociale, ayant diminué. Les fonds durables ont subi de puissants vents contraires. Entre 2022 et 2023, les fonds durables se sont faits plus nombreux et la valeur de leurs actifs a continué de progresser, mais les entrées nettes de capitaux ont été ramenées de 161 milliards de dollars à 63 milliards de dollars. En ce qui concerne les principaux marchés, on constate qu'en Europe, les fonds durables ont perdu de leur dynamisme et qu'aux États-Unis, ils ont subi des sorties nettes de capitaux supérieures à celles du marché des fonds dans son ensemble. L'écoblanchiment est le principal obstacle à l'expansion du marché des fonds durables. En conséquence, la lutte contre l'écoblanchiment réclame un supplément d'efforts au niveau systémique, notamment l'établissement de normes de produit clairement définies, le renforcement des obligations de publication d'informations sur la durabilité, la réalisation de contrôles par des organismes externes et des évaluations par des tiers.

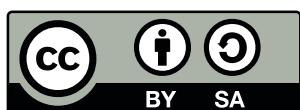
Enfin, et selon l'ONU Commerce et développement, dans les pays développés comme dans les pays en développement, de plus en plus de politiques relatives à la finance durable sont élaborées. En 2023, le nombre de nouvelles mesures prises dans ce domaine par 35 pays soumis au suivi de l'ex CNUCED et incluant les plus grands marchés financiers mondiaux a été de 94, contre 63 en 2022. Les mesures en question consistaient principalement en des règles relatives à la publication d'informations, de nouvelles stratégies, orientations et lignes directrices nationales, et des exigences applicables au secteur (financier) et au produit. Les pays en développement élaborent de plus en plus de politiques relatives à la finance durable. Ils ont été à l'origine de 60 % environ des nouvelles mesures adoptées en 2023. Ces mesures ont surtout été le fait des plus grands des pays en développement ou des centres financiers. Collectivement, les pays en développement ne tirent toujours pas pleinement parti de la finance durable et les investissements durables qu'ils reçoivent restent faibles, selon la même source.

**Matthias Schäfer**

157 rue Mohamed Zekkal  
El Madania, Alger  
+213 (0) 44 192 505  
[kasalgerie@kas.de](mailto:kasalgerie@kas.de)

Éditeur : Konrad-Adenauer-Stiftung Algérie, 2024, Alger

Cette publication de la Konrad-Adenauer-Stiftung e.V. est uniquement à titre informatif.  
Il ne peut pas être utilisé par des partis politiques, des militants électoraux ou des contributeurs  
à l'intention de publicité électorale. Cela s'applique aux élections du Bundestag, du Landtag et  
locales ainsi qu'aux élections au Parlement européen.



Le contenu de cette œuvre est sous licence « Creative Commons Attribution  
Partage dans les mêmes conditions 4.0 international » CC BY-SA 4.0  
(disponible sur : <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/legalcode.de>)

Crédits photos  
© stock.adobe.com